

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 49/2023

OBJET : CANTINE SCOLAIRE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'an deux mil vingt-trois, le 13 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BERTUCCI Sandrine, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BARBE Sabrina pouvoir à PONSON Aline, BRESCIANI Gaël pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice, LAFOND Florian pouvoir à BARRE Sylvie, MINGORANCE Anita pouvoir à BRUNET Michel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, MAUSSERT Karine.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association Cantine Scolaire a arrêté son activité en juillet 2023 et que la Mairie a repris la gestion de celle-ci.

Il donne lecture à l'assemblée du courrier que lui a adressé l'association demandant une subvention exceptionnelle afin de clôturer les comptes déficitaires.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 37 944,98 € afin de payer les dernières factures en attente (Terre de cuisine, Pôle emploi et Urssaf).

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 37 944,48 € à l'association « CANTINE SCOLAIRE » pour la clôture de leurs comptes.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 15/11/2023
ID : 026-200056547-20231113-DE_2023_49-DE

